



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué par Monsieur Le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Président de séance : Dominique TURON, Maire

Présents : TURON Dominique, PREVOSTEAU Jean-Charles, MOUFLET Sophie, GRAULIERE Grégory, POISSON Jean-Claude, BERTRAND Nadia, Caroline LOPES, RIFFAUD Jean-Baptiste, BOULINEAU Anthony, CHAISE-LEPINE Nicole, ARDILLEY Jacques

Absents excusés :

- Madame RABIN Elisabeth
- Madame LONGAT Elsa qui donne procuration à Monsieur PREVOSTEAU Jean-Charles
- Monsieur LOBET Stéphane qui donne procuration à Monsieur TURON Dominique

Absente non excusée :

- Madame Chantale AQUILA

Secrétaire de séance : Madame MOUFLET Sophie

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) TITULARISATION DE MONSIEUR SPILEERS FREDERIC

Monsieur le Maire propose la titularisation de Monsieur SPILEERS Frédéric, stagiaire depuis le 01 Septembre 2024 dans le service technique.

Monsieur TURON donne lecture de l'arrêté qui devra être pris auprès du Centre de Gestion.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette titularisation.

Cette nomination prendra effet à compter du 01 Septembre 2025.

2)TITULARISATION DE MADAME SEURIN CAMILLE

Monsieur le Maire propose la titularisation de Madame SEURIN Camille, stagiaire depuis le 01 Septembre 2024 dans le service technique.

Monsieur TURON donne lecture de l'arrêté qui devra être pris auprès du Centre de Gestion.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette titularisation.

Cette nomination prendra effet à compter du 01 Septembre 2025.

3)STAGIAIRISATION DE MADAME CHAMPION NATACHA

Monsieur le Maire propose la stagiairisation de Madame CHAMPION Natacha, employée en CDD depuis le 03 Avril 2023 dans le service technique.

Monsieur TURON donne lecture de l'arrêté qui devra être pris auprès du Centre de gestion.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette stagiairisation.

Cette nomination prendra effet à compter du 01 Septembre 2025.

4)STAGIAIRISATION DE MADAME BAILLOU AMANDINE

Monsieur le Maire propose la stagiairisation de Madame BAILLOU Amandine, employée en CDD depuis le 01 Septembre 2023 dans le service technique.

Monsieur TURON donne lecture de l'arrêté qui devra être pris auprès du Centre de gestion.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette stagiairisation.

Cette nomination prendra effet à compter du 01 Septembre 2025.

5)STAGIAIRISATION DE MADAME THOMASSON SEVERINE

Monsieur le Maire propose la stagiairisation de Madame THOMASSON Séverine, employée en CDD depuis le 01 Novembre 2024 dans le service administratif

Monsieur TURON donne lecture de l'arrêté qui devra être pris auprès du Centre de gestion.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette stagiairisation.

Cette nomination prendra effet à compter du 01 Septembre 2025.

6)DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de prendre en compte les différentes opérations de cession le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des crédits suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Augmentation des crédits</i>
<i>Compte 773</i>	<i>+ 82.985,91</i>
<i>Compte 023</i>	<i>+82.985,91</i>
<i>Compte 021</i>	<i>+82.985,91</i>
<i>Compte 192</i>	<i>+82.985.91</i>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

7)REPRISE DU COMPTOIR DE L'ABBAYE

Monsieur Le Maire présente à ses collègues la situation

qui oppose la commune à la gérante du Comptoir de l'Abbaye.

En effet, le Comptoir de l'Abbaye est fermé depuis quelques temps mais surtout le loyer est impayé depuis le mois de Juillet 2024 pour une dette de 8205.60 €. A l'issue de l'entretien du 18 Juin dernier, Monsieur TURON a proposé la solution suivante :

- Rupture du bail signé devant notaire le 14 Mai 2019 engageant la société « Comptoir de l'Abbaye-Chez Bérengère » et la commune de VERTHEUIL au 31 Juillet 2025.

Madame DUBOSC par courrier du 29 Juin 2025 sollicite la commune en proposant une résiliation amiable anticipée du bail commercial en dehors des périodes de préavis prévues contractuellement sans précision de date. La commune souhaite respecter la date évoquée lors de la réunion du 18 juin soit le 31 Juillet 2025.

Si nous ne parvenons pas à un accord, la commune se réserve le droit d'entamer une procédure auprès des tribunaux pour faire valoir son droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter les propositions faites par Monsieur TURON
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8) NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMUNAUTE DES COMMUNES MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L .5211-6-1

Le Maire explique à ses collègues que conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT et au courrier du Préfet en date du 28 Mars 2025, il appartient aux conseils municipaux des communes membres de Médoc Cœur de Presqu'île, de se prononcer avant le 31 Août sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire, qui sera installé après les élections municipales de 2026.

nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire, qui sera installé après les élections municipales de 2026.

La CDC Médoc Cœur de Presqu'île propose une nouvelle répartition des sièges qui annule la précédente en date du conseil municipal du 10 Avril 2025 représentée dans le tableau ci-dessous :

REPARTITION DE SIEGES

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES	
BEGADAN	2	
BLAIGNAN-PRIGNAC	1	NON MODIFIABLE
CISSAC MEDOC	3	
CIVRAC EN MEDOC	1	NON MODIFIABLE
COUQUEQUES	1Monsieur TU	NON MODIFIABLE
GAILLAN MEDOC	3	
LESPARRE	7	
ORDONNAC	1	NON MODIFIABLE
PAUILLAC	6	
SAINT CHRISTOLY MEDOC	1	NON MODIFIABLE
SAINT ESTEPHE	2	
SAINT GERMAIN D'ESTEUIL	2	
SAINT JULIEN BEYCHEVELLE	1	NON MODIFIABLE
SAINT LAURENT MEDOC	6	
SAINT SAUVEUR	2	
SAINT SEURIN DE CADOURNE	1	NON MODIFIABLE
SAINT YZANS MEDOC	1	NON MODIFIABLE
VERTHEUIL	2	
TOTAL	43	

Cette répartition pour être validée par le Préfet devra recevoir la majorité qualifiée, à savoir 2/3 au moins des conseils représentant les 2/3 de la population.

S'agissant d'un accord local, cette répartition, si elle est reconduite, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, doit fixer en application du I de l'article L5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à 43 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île, réparti comme dans le tableau ci-dessus.

9) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL **LIEU DIT « LA TOUDEILLE- SUD » COMMUNE DE VERTHEUIL**

Suite à la demande de Monsieur GAILLARD Jean concernant l'achat de la parcelle cadastrée section C 15 sise lieu-dit « La Toudeille-Sud» d'une contenance de 598 m2 ne présentant pas pour la Commune, d'intérêt public, il a donc été décidé de la mettre en vente au prix de 299 Euros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ACCEPTER** la cession de la parcelle cadastrée section C 15 au prix de 299 €
- **DE CHARGER** le notaire de l'acquéreur (Monsieur GAILLARD Jean) de la rédaction de l'acte.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette vente.

10) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur TURON évoque la restructuration de la mairie côté APC. Actuellement nous en sommes à l'étape « étude » et la municipalité s'arrêtera à cette étape compte tenu des élections municipales en Mars 2026. Des subventions comme le Fonds Vert et la DETR seront sollicitées ainsi que d'autres opportunités : Monsieur TURON propose de se rapprocher du PNR afin de connaître les subventions qu'ils ont obtenues pour leurs travaux.
- Monsieur TURON donne également lecture d'un mail reçu le matin même par une personne mécontente de l'organisation de la fête

communale, malgré tout l'investissement de la municipalité et des nombreux bénévoles. Monsieur GRAULIERE est chargé de lui répondre.

- *Monsieur TURON rappelle à l'assemblée le Festival de la BD qui aura lieu les 12 et 13 Juillet prochains. 10 châteaux partenaires se sont associés à 10 dessinateurs qui ont fait chacun une étiquette personnalisée.*
- *Jacques ARDILLEY annonce l'Assemblée Générale de l'ACCA le 04 Juillet à la Salle des Jeunes à 18 h.*

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées la séance est levée à 20h15.